



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 août 2018
Français
Original : anglais

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application de la résolution [2376 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, rend compte des faits nouveaux survenus dans le domaine politique et sur le plan de la sécurité en Libye, de la situation humanitaire et des droits de l'homme régnant dans le pays et des activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la parution de mon précédent rapport, daté du 7 mai 2018 ([S/2018/429](#)).

II. Faits nouveaux survenus dans le domaine politique et sur le plan de la sécurité

2. Le 2 juillet, j'ai annoncé la nomination de l'Américaine Stephanie T. Williams, qui a pris ses fonctions immédiatement, au poste de Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général aux affaires politiques en Libye.

3. Pendant la période considérée dans le présent rapport, mon Représentant spécial a maintenu le dialogue avec les parties prenantes libyennes, régionales et internationales pour appuyer la mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies pour la Libye. Il s'est également efforcé d'encourager les échanges visant à rendre possible la tenue d'élections nationales en 2018, comme prévu dans le plan d'action et demandé par le Conseil de sécurité (voir [S/PRST/2018/11](#)). Dans l'ensemble, il a constaté que les parties prenantes continuaient de voir le plan d'action comme un moyen de régler la crise libyenne.

4. Dans le même temps, les conditions de sécurité sont restées précaires. Les attaques lancées à la mi-juin pour le contrôle d'importantes installations pétrolières de la région du Croissant pétrolier ont entraîné des pertes en vies humaines et la destruction d'infrastructures. À la fin du mois de juin, l'Armée nationale libyenne a annoncé avoir pris le contrôle de la ville de Derna, dans l'est du pays, à l'issue d'une offensive militaire qui, selon de nombreux témoins, aurait été entachée de violations des droits de l'homme. À Tripoli, la lutte pour la capitale a exacerbé les tensions. Les conflits intercommunautaires se sont poursuivis dans le sud du pays, notamment au niveau du fort Elena, à Sabha, où plusieurs personnes ont perdu la vie.



Mise en œuvre de l'Accord politique libyen

5. Pendant la période considérée, les membres de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État ont continué de débattre de l'apport de légères modifications à l'Accord politique libyen, qui permettraient d'instituer une autorité exécutive améliorée et plus inclusive. Aucun consensus n'a cependant pu être trouvé.

6. L'Organisation des Nations Unies a par ailleurs poursuivi ses efforts pour favoriser le dialogue et la participation de tous au processus politique. La conférence nationale, qui a rassemblé 7 000 Libyens et Libyennes dans une quarantaine de villes du pays, a été l'occasion pour la population d'exprimer ses attentes et ses préoccupations. Les personnes interrogées ont demandé qu'il soit mis fin à la période de transition. Elles ont en outre insisté sur la nécessité d'unifier les institutions publiques par l'intermédiaire d'élections, de protéger les richesses nationales et d'améliorer la répartition des ressources. Des manifestations spéciales ont également été organisées à l'intention des femmes, des jeunes et des personnes déplacées à l'intérieur du territoire.

Mobilisation régionale et internationale

7. Dans le cadre d'une rencontre du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, le Gouvernement sénégalais a organisé à Dakar, du 11 au 13 mai, une réunion de réconciliation entre les parties au conflit libyen. Y ont participé les Présidents sénégalais et congolais, ainsi que des fidèles de l'ancien régime et leurs opposants. Les participants ont demandé qu'un référendum sur le projet de constitution soit organisé et appelé l'Union africaine à participer plus activement aux efforts déployés pour régler la crise libyenne.

8. Le 21 mai, l'Algérie a accueilli une réunion tripartite des Ministres des affaires étrangères algérien, égyptien et tunisien, qui ont réaffirmé leur appui au plan d'action des Nations Unies et se sont dit déterminés à trouver une solution politique à la crise libyenne. Le 9 juin, les dirigeants du Groupe des Sept (Allemagne, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ont de nouveau fait part de leur volonté de soutenir la mise en œuvre du plan d'action pour parvenir à une Libye stable et démocratique.

9. Le 29 mai, quatre figures de proue de la Libye se sont réunies à Paris, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre d'une rencontre organisée par le Président français, Emmanuel Macron. Il s'agissait du Premier Ministre, Faiez Serraj, du Président de la Chambre des députés, Agila Saleh Essa Gwaider, du Président du Haut Conseil d'État, Khaled al-Meshri, et du Général de l'Armée nationale libyenne, Khalifa Haftar. Ces derniers se sont engagés à collaborer de manière constructive avec l'ONU pour garantir la tenue, avant le 10 décembre 2018, d'élections législatives et présidentielles dans un environnement sûr, et à respecter l'issue du scrutin. Ils ont par ailleurs reconnu l'importance de mettre en place un cadre constitutionnel pour les élections et se sont prononcés en faveur des consultations tenues par mon Représentant spécial auprès des autorités libyennes en vue d'élaborer une proposition de constitution et de définir un calendrier pour son adoption. Le Conseil de sécurité a salué l'engagement pris par ces parties et s'est félicité de la dynamique créée par la conférence organisée à Paris (voir [S/PRST/2018/11](#)). Je me réjouis, moi aussi, de cette rencontre.

Situation dans l'ouest du pays

10. Au cours de la période considérée, les conditions de sécurité dans l'ouest du pays sont restées précaires. La situation a notamment été marquée par des tensions accrues concernant le contrôle des conditions de sécurité dans la capitale et par des

hostilités dans le Croissant pétrolier. À la suite de la publication du rapport de 2017 du Bureau de l'audit libyen (voir par. 21 ci-dessous), des affrontements entre forces rivales ont éclaté le 24 mai, à Tripoli. Les 25 et 26 mai, des éléments de la Brigade des révolutionnaires de Tripoli et du groupe armé Abou Salim ont arraché à leur poste les unités de la Garde présidentielle du Conseil de la présidence et arrêté leur chef, le général Najmi al-Nakoua, qu'ils ont brièvement maintenu en détention. Les tensions se sont aggravées à Tripoli en raison de rumeurs donnant à penser que des groupes armés de villes voisines prévoyaient d'évincer des groupes armés de Tripoli affiliés au Gouvernement d'entente nationale. La MANUL est restée en contact avec ces groupes, en particulier ceux de Misrata, et a notamment organisé une réunion, le 13 mai, en vue de promouvoir le dialogue et la désescalade.

11. On a également fait état de nombreux vols, attaques, affrontements et enlèvements. Le 26 juin, un groupe armé non identifié a attaqué le Vice-Président du Conseil de la présidence, Fathi al-Majbari, alors que celui-ci s'était prononcé en faveur de la décision prise par l'Armée nationale libyenne de remettre le contrôle d'installations pétrolières au « Gouvernement provisoire ». Bien qu'il en soit sorti indemne, le Vice-Président a démissionné, le 20 juillet. À Zintan, la compétition faisant rage pour le contrôle des ressources entre groupes armés rivaux principalement actifs dans les domaines de la contrebande de carburant et de la traite d'êtres humains a donné lieu à des affrontements armés, le 21 mai. Dans ce contexte, un groupe armé a brièvement capturé des civils en vue de les échanger contre des camions-citernes dont avait pris possession un groupe armé rival. Le 19 mai, à Ajeïlat, de violents combats ont éclaté entre des groupes armés au sujet de revenus tirés d'activités illégales, au cours desquels un civil a été tué accidentellement par une balle perdue. Le 23 mai, des trafiquants ont ouvert le feu et blessé 23 migrants en situation irrégulière qui tentaient de s'enfuir d'un entrepôt de Bani Walid. Des manifestations pacifiques concernant la fourniture de services de base ont également été signalées à Tripoli.

Situation dans l'est du pays

12. Le 7 mai, l'Armée nationale libyenne a clôturé le siège qu'elle imposait depuis deux ans à la ville de Derna en lançant une opération militaire contre la Choura des moujahidin de Derna. Avant cette attaque, la Choura avait rompu ses rangs et s'était alliée avec d'autres éléments armés pour former la Force de protection de Derna. Au cours des affrontements, les forces terrestres, appuyées par des moyens aériens complexes et couvertes par des frappes aériennes et des tirs d'artillerie intenses, ont été mises à contribution. Les combats ont fait au moins 27 morts et 30 blessés civils, tandis que 140 membres de l'Armée nationale libyenne auraient perdu la vie, le nombre de victimes dans les rangs de la Force de protection de Derna demeurant inconnu. Dans la plupart des cas, la mort des victimes civiles s'explique par le fait que l'Armée nationale libyenne a procédé à des tirs aveugles et utilisé des munitions non guidées, par exemple des pièces d'artillerie et des mortiers, dans des zones résidentielles densément peuplées. Certaines victimes ont quant à elles perdu la vie à l'occasion de tirs croisés ou au contact de restes de guerre. Lorsque les civils ont de nouveau été autorisés à circuler, le 29 mai, des milliers de familles ont pris la fuite. Néanmoins, plusieurs personnes sont toujours prises au piège dans des zones de conflit et leur accès à la nourriture, à l'eau et aux soins médicaux est insuffisant. Le 28 juin, le général Haftar a annoncé que la ville de Derna avait été « libérée ». Au 5 août, l'Armée nationale libyenne continuait de mener des opérations contre des éléments de la Force de protection de Derna, dans la vieille ville.

13. Le 14 juin, des membres des anciennes forces de surveillance des champs pétrolifères et des Compagnies de défense de Benghazi ont lancé, avec l'aide d'éléments étrangers, une offensive contre l'Armée nationale libyenne en vue

d'étendre leur mainmise sur des installations pétrolières de Sidra et de Ras Lanouf, dans le Croissant pétrolier. Après plusieurs jours d'affrontements armés ayant causé un nombre incertain de morts et de blessés, l'Armée nationale libyenne est parvenue, le 21 juin, à reprendre le contrôle de ces installations. Le 25 juin, cette dernière a pris une décision sans précédent et annoncé vouloir donner les rênes des installations pétrolières qu'elle contrôlait dans le Croissant pétrolier et d'autres régions à la National Oil Corporation dépendant du « Gouvernement provisoire » formé dans l'est de la Libye. Toutefois, le 11 juillet, après que le Premier Ministre a demandé au Conseil de sécurité de créer un comité technique international chargé de vérifier les finances du pays, l'Armée nationale libyenne a accepté de les remettre plutôt à la National Oil Corporation de Tripoli. Dans une déclaration à la presse datée du 19 juillet (<https://www.un.org/press/fr/2018/sc13429.doc.htm>), le Conseil de sécurité s'est félicité de l'annonce selon laquelle la National Oil Corporation reprenait ses activités au service de l'ensemble du peuple libyen et a encouragé les dirigeants libyens à déployer des efforts pour unifier les institutions du pays, dans le cadre de l'Accord politique libyen.

Situation dans le sud du pays

14. La situation dans le sud du pays est restée marquée par le conflit opposant les Tébou et les Aoulad Souleïman. Le 12 mai, après avoir mis davantage l'accent sur les attaques de tireurs embusqués et les affrontements à petite échelle, des membres de la tribu des Tébou se sont emparés du fort Elena et du quartier général y adjacent de la Sixième brigade (groupe affilié à la tribu des Aoulad Souleïman), deux points importants sur le plan stratégique. Une dizaine de personnes auraient été tuées et 45 blessées à cette occasion. Après avoir détruit les fortifications du site, le rendant indéfendable, les Tébou se sont retirés. Les efforts déployés pour régler le différend entre les deux parties, y compris par le Conseil de la présidence, ont jusqu'à présent été vains, alors que les restrictions concernant l'accès à divers services sur la base de l'appartenance tribale restent d'actualité dans plusieurs endroits.

15. Le 31 mai, des éléments liés aux forces de surveillance des champs pétrolifères ont attaqué la base aérienne de Tamanhint et tué quatre membres de l'Armée nationale libyenne, par qui elle était contrôlée. L'Armée nationale libyenne a continué de mener des opérations régulières contre des groupes d'opposition tchadiens, notamment à Oum el-Araneb (à 90 kilomètres au sud de Sabha), les 28 mai et 2 et 3 juin. Des enlèvements ont continué d'être signalés dans la région, marquée par l'insécurité. Le 23 juin, trois ingénieurs turcs qui avaient été enlevés à Oubari ont été libérés, après 233 jours de captivité.

État islamique d'Iraq et du Levant en Libye

16. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) a continué de sévir autour de son ancien bastion de Syrte et dans d'autres régions du pays. Le 23 mai, il a revendiqué un attentat-suicide ayant eu lieu la veille, soit l'explosion d'un véhicule piégé à proximité d'un poste de contrôle de l'Armée nationale libyenne situé au sud-est d'Ajdabiya. Un autre attentat, perpétré au même moment contre un poste de contrôle de l'Armée nationale libyenne situé au nord de Aoujila, a également été revendiqué par le groupe. Le 2 juin, l'EIL a pris pour cible un poste de police à Qanan, au sud-est d'Ajdabiya, faisant un mort et cinq blessés civils. Il a par ailleurs publié un avis dans lequel il indiquait que ses combattants avaient tué deux membres de l'Armée nationale libyenne lors d'affrontements survenus à un poste de contrôle du district de Joufra, le 6 juin.

17. Dans le cadre d'une opération militaire lancée par le Conseil de la présidence au début du mois d'avril, quatre personnes soupçonnées de combattre dans les rangs

de l'EIL ont été arrêtées le 9 juin, dans la zone de Sidada, près de Bani Walid, où des mouvements du groupe avaient été rapportés par la population locale. Les 5 et 13 juin, le Commandement des forces des États-Unis en Afrique (AFRICOM), en coopération avec le Gouvernement d'entente nationale, a annoncé avoir mené des frappes aériennes contre des membres présumés de l'EIL, au sud-est de Bani Walid, et tué cinq d'entre eux, dont Abd al'-A'ati Ashtaiwy, qui occupait une position importante à Syrte. Le 24 juillet, l'EIL a revendiqué l'assassinat de deux membres du personnel de l'Armée nationale libyenne lors d'une attaque perpétrée contre un de ses postes de contrôle situé dans la ville d'Aqeïla, à l'ouest d'Ajdabiya. Onze combattants de l'EIL ont été tués au cours de l'opération de représailles qui a suivi.

Situation économique

18. Le 12 mai, le Conseil de la présidence et la Banque centrale de Libye sont parvenus à un accord concernant le budget de 2018. Il y est notamment prévu de réserver un montant de 42,5 milliards de dinars libyens (31 milliards de dollars des États-Unis) aux dépenses publiques, contre 37,5 milliards de dinars libyens (27,4 milliards de dollars des États-Unis) en 2017, augmentation tenant à la prise en compte, dans le budget, des dépenses salariales liées aux fonctionnaires en poste dans l'est du pays, qui auparavant étaient rémunérés par le « Gouvernement provisoire », ainsi qu'à la hausse du salaire des responsables de la sécurité. Les salaires représentent la plus grosse part du budget, 1,78 million de Libyens étant inscrits sur les listes de fonctionnaires, et le déficit budgétaire s'élève à près de 10 milliards de dinars libyens (7,3 milliards de dollars des États-Unis).

19. Le budget de 2018 repose sur des prévisions concernant les recettes que l'État peut escompter de ses activités d'exportation pétrolière. D'après le Ministère des finances, au 31 mai, les recettes provenant des exportations de pétrole et de gaz avaient dépassé les attentes et s'élevaient à 13,34 milliards de dinars libyens (9,7 milliards de dollars des États-Unis). Alors que la production de pétrole depuis le début de l'année avait atteint une moyenne de 1 million de barils par jour, elle a chuté à 315 000 barils par jour à la suite de l'attaque menée récemment contre des installations pétrolières du Croissant pétrolier et des événements qui ont suivi.

20. La huitième réunion du dialogue économique libyen qui, le 5 juin à Tunis, a rassemblé des représentants du Gouvernement d'entente nationale, de la Banque centrale, de la National Oil Corporation, de la Chambre des députés, du Haut Conseil d'État et du Bureau de l'audit, a donné lieu à l'adoption d'un accord sur des mesures économiques prévoyant, notamment, une réforme des subventions, des transferts directs de fonds, une augmentation des liquidités et un exercice de dévaluation. Le 10 juin, la Banque centrale a annoncé le lancement d'un système d'imposition des transactions en devises étrangères, qui visait à réduire l'écart existant entre les taux de change officiels et ceux appliqués sur le marché noir. Au 27 juin, 1 dollar des États-Unis valait 6,85 dinars libyens sur le marché noir, contre 1,38 dinar au taux de change officiel.

21. Dans un rapport publié le 23 mai, le Bureau de l'audit a estimé qu'entre 2012 et 2017, les dépenses publiques avaient atteint 277 milliards de dinars libyens (202 milliards de dollars des États-Unis) et la dette publique 58 milliards de dinars libyens (42 milliards de dollars des États-Unis). Il y a également relayé un certain nombre d'allégations de corruption et de mauvaise gestion financière, qui ont provoqué l'indignation des citoyens libyens, et indiqué que l'augmentation des recettes publiques en 2017 n'avait pas donné lieu à une amélioration de la situation économique. Dans une lettre du 10 juillet adressée au Conseil de sécurité, le Premier Ministre a suggéré de créer un comité technique chargé d'examiner les accords

financiers conclus par la Banque centrale, organe reconnu sur la scène internationale, et la banque parallèle de l'est du pays.

III. Élaboration de la constitution

22. À la conférence de Paris, les parties se sont de nouveau engagées à mettre en place un cadre constitutionnel pour sortir de la période de transition (voir par. 9 ci-dessus). Les efforts déployés à cette fin se sont poursuivis, sous la forme, notamment, de consultations entre la MANUL, des juristes libyens et des partenaires nationaux et internationaux, qui visaient à créer les conditions constitutionnelles nécessaires à la tenue d'élections législatives et présidentielles. Les membres de la Chambre des députés ont continué de débattre du texte de loi nécessaire à l'organisation d'un référendum, et l'Assemblée constituante a poursuivi ses efforts de sensibilisation au projet de constitution, notamment en organisant des séances d'information à l'intention de la communauté internationale. Le 29 juillet, le Président de l'Assemblée constituante, Nouh Abdul-Sayyed Ahmed, a remis sa démission. Les sessions tenues les 30 et 31 juillet par la Chambre des députés pour examiner le projet de référendum constitutionnel se sont terminées sans qu'un vote soit organisé. Ce dernier a de nouveau été reporté, le 13 août.

IV. Autres activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

A. Appui électoral

23. Comme suite à l'attaque terroriste du 2 mai menée contre le siège de la Haute Commission électorale nationale à Tripoli, qui a tué au moins 13 personnes et détruit une partie des locaux, le Gouvernement d'entente nationale a accordé un financement d'urgence de 2 millions de dinars libyens (1,5 million de dollars des États-Unis) aux fins de la remise en état des locaux de la Haute Commission. En outre, des partenaires internationaux ont accepté de financer les travaux de remise en état dans le cadre du projet du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à promouvoir des élections pour le peuple libyen, lequel est actuellement financé par l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suisse et l'Union européenne.

24. Le 12 juin, le Gouvernement a attribué à la Haute Commission électorale nationale un nouveau complexe à Tripoli pour qu'elle établisse son nouveau siège. Comme suite à une évaluation menée par le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, des efforts ont été faits pour rénover le complexe en suivant les recommandations du Département. En coopération avec un partenaire d'exécution financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international, la MANUL et le PNUD ont aidé la Haute Commission à planifier et à coordonner les travaux de rénovation et d'ingénierie sur le nouveau site. La mise en place d'un nouveau siège opérationnel est indispensable pour que la Haute Commission puisse organiser des élections en 2018.

25. Malgré les problèmes causés par l'attaque menée contre la Haute Commission électorale nationale, l'équipe d'assistance électorale intégrée dirigée par la MANUL, qui comprenait des agents du PNUD, a continué d'aider aux préparatifs des élections de 2018, comme il a été prévu dans le plan d'action des Nations Unies et décidé à la conférence de Paris (voir par. 9). Elle a donné des conseils sur les opérations et le calendrier électoraux dans l'attente de l'adoption des lois électorales, sur l'informatique et la gestion des données, sur l'achat des fournitures et du matériel

nécessaires pour les élections, sur la logistique, sur le vote hors du pays et sur les activités de terrain. Quelques conseils techniques et un peu de matériel informatique ont été fournis au Comité central des élections municipales en prévision des élections locales de 2018. La MANUL a également tenu des consultations avec la Haute Commission et la Commission électorale d'État, le nouveau bureau chargé des affaires électorales du Ministère de l'intérieur, sur la nécessité de mettre en place des mécanismes efficaces pour garantir la sécurité électorale, avec une répartition claire des tâches entre les forces de défense et les forces de sécurité intérieure.

B. Droits de l'homme, justice transitionnelle et état de droit

26. Durant la période considérée, des groupes armés ont continué de commettre en toute impunité des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme dans toute la Libye.

27. Les civils, y compris les enfants, restaient les plus gravement touchés par l'intensification des combats et des violences. Durant la période considérée, la MANUL a enregistré 99 victimes civiles (44 morts et 55 blessés), ce qui représente une augmentation par rapport aux périodes précédentes. Les pertes civiles étaient principalement causées par des tirs d'artillerie, des restes explosifs de guerre, des coups de feu, des véhicules piégés et des frappes aériennes.

28. L'aggravation du conflit à Derna a donné lieu à de nombreuses informations selon lesquelles l'Armée nationale libyenne commettait des violations des droits de la personne et ne protégeait pas les civils. Des armes d'emploi aveugle auraient été utilisées dans des zones d'habitation et les civils ne pouvaient se déplacer à Derna ou en sortir en toute liberté et sécurité. Les membres de l'Armée nationale libyenne se sont livrés au pillage, à des dégradations, à des destructions et à l'occupation de maisons dans plusieurs quartiers dont ils avaient pris le contrôle, notamment Chiha, Mbakh et Sahel el-Charqi. Dans certains cas, les biens de membres présumés de la Force de protection de Derna et de leurs familles semblaient avoir été pris pour cible. Le 5 juin, le principal hôpital public de la ville qui fonctionnait encore a dû fermer en raison des tirs d'artillerie, du manque de fournitures médicales et des combats qui se poursuivaient dans le quartier. Bien que les services médicaux aient peu à peu repris dans les quartiers de Derna contrôlés par l'Armée nationale libyenne, le sort des personnes bloquées dans les zones de combat qui ne pouvaient recevoir aucun traitement médical demeurait préoccupant. Durant la période considérée, les médecins ont signalé au moins quatre décès civils évitables dus au manque de fournitures médicales ou à l'impossibilité d'obtenir en toute sécurité un traitement médical.

Privation arbitraire de liberté, détention et tortures

29. Des groupes armés ont continué en toute illégalité de prendre des civils en otage ou de les priver de liberté. Les civils ont été visés à des fins financières ou politiques, en raison de leur origine tribale, de leur nom de famille ou de leur obédience ou opinion politique présumée.

30. Les membres de l'Armée nationale libyenne auraient arrêté des habitants de Derna aux points de contrôle et chez eux – militants de la société civile, personnalités religieuses, médecins et dirigeants locaux –, certains seulement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression. En dépit de ses demandes répétées, la MANUL n'a pas pu visiter, dans l'est de la Libye, les prisons et d'autres centres de détention contrôlés par la police militaire et l'Armée nationale libyenne depuis 2014.

31. Les cas de détention arbitraire et de torture restent un phénomène très répandu dans le pays. Quelque 6 400 personnes sont détenues dans 26 prisons officielles du Ministère de la justice, dont 75 % à 80 % en détention provisoire. Des milliers d'autres sont détenues soit dans des établissements théoriquement administrés par le Ministère de l'intérieur ou le Ministère de la défense, soit dans d'autres directement tenus par des groupes armés. Les détenus n'ont pratiquement pas pu contester la légalité de leur détention ou demander réparation pour toutes atteintes subies.

32. En ce qui concerne les lieux de détention, la MANUL a continué de recevoir des informations crédibles faisant état de détentions arbitraires prolongées, d'actes de torture et autres mauvais traitements, de disparitions forcées, de mauvaises conditions de détention, de négligences médicales et d'interdictions de visite de famille et d'avocat. Pendant la période considérée, elle a réuni des éléments d'information permettant d'établir que la torture et d'autres mauvais traitements étaient pratiqués à la prison de Mitiga administrée par la Force spéciale de dissuasion et dans les centres de détention du Département de la sécurité centrale (groupe armé Abou Salim), du Groupe de lutte contre le terrorisme à Abou Salim, de la Direction générale des investigations à Tripoli, de la cellule d'opérations conjointe à Misrata et du groupe d'investigation générale dans l'est du pays. En dépit de ses demandes répétées, la MANUL n'a pas pu visiter la prison de Mitiga, où seraient détenus quelque 2 600 hommes, femmes et enfants, la plupart sans avoir été inculpés ou jugés.

33. Le 7 mai, le Conseil de la présidence a adopté le décret n° 555 de 2018, en vertu duquel la Force spéciale de dissuasion a été renommée Organe de dissuasion et de lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme et dotée d'un mandat national, d'un budget indépendant et de considérables pouvoirs, y compris en matière d'arrestation, de détention et de surveillance. Devant les inquiétudes exprimées par des acteurs nationaux et internationaux, le Premier Ministre Serraj a envoyé le décret au Ministre de l'intérieur, pour réexamen.

Exécutions sommaires

34. Le 12 juin a commencé à circuler, sur les médias sociaux, une séquence vidéo montrant le passage à tabac et l'exécution sommaire d'un homme capturé, qui auraient été commis par des combattants associés à l'Armée nationale libyenne dans le quartier de Sahel el-Charqi, à Derna. Le lendemain, l'Armée nationale libyenne a annoncé l'ouverture d'une enquête sur la séquence vidéo, mais aucune information n'a été communiquée quant au déroulement et aux résultats des investigations. Les précédentes promesses d'enquête sur les exécutions sommaires et d'autres crimes de guerre qui auraient été commis par des combattants associés à l'Armée nationale libyenne n'ont pas abouti à des poursuites.

35. On ne sait ni où se trouve Mahmoud al-Werfalli, commandant des opérations des forces spéciales de l'Armée nationale libyenne sous le coup de deux mandats d'arrêt délivrés les 15 août 2017 et 4 juillet 2018 par la Cour pénale internationale du chef de meurtre pour participation présumée à des exécutions sommaires, ni le sort que lui a réservé la justice libyenne. Le 11 juillet, le général Haftar a ordonné l'arrestation de Mahmoud al-Werfalli.

Groupes en état de vulnérabilité

Migrants

36. Les migrants et les réfugiés sont toujours exposés à la privation de liberté et à la détention arbitraire dans des lieux de détention officiels ou non officiels, à la torture, y compris les violences sexuelles, à l'enlèvement contre rançon, à l'extorsion, au travail forcé et au meurtre. Le nombre de détenus a augmenté en raison de la

multiplication des interceptions en mer et de la fermeture des voies maritimes, qui empêche les migrants de partir. Ces actes sont le fait de hauts fonctionnaires, de groupes armés, de trafiquants ou de bandes criminelles.

37. Durant la période considérée, la MANUL a rassemblé des renseignements sur les conditions de détention, les actes de torture et d'autres mauvais traitements commis à la prison de Zouara administrée par le Service de la lutte contre l'immigration illégale. Le 16 mai, elle s'est vu refuser l'accès à la prison par le maire de Zouara. Elle n'a pu effectuer aucune mission de contrôle du respect des droits de la personne dans les centres de détention administrés par le Service de la lutte contre l'immigration illégale en raison des obstacles administratifs posés par le bureau du protocole du Ministère des affaires étrangères et le département des relations publiques du Ministère de l'intérieur.

38. Le 7 juin, le Conseil de sécurité a placé sous le coup du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager six responsables de réseaux de traite de personnes, soit quatre Libyens et deux Érythréens. Parmi eux se trouvait Abdel Rahman Milad (connu sous le nom de Bija), ancien chef de la garde côtière libyenne à Zaouïa, qui a été suspendu de ses fonctions le 22 juin.

Femmes et filles

39. Des femmes et des filles faisaient l'objet de détention arbitraire, parfois en raison de leur appartenance familiale ou au motif pris d'« atteinte à la moralité » pour avoir, par exemple, consenti à des relations sexuelles hors mariage. Nombre d'entre elles étaient détenues aux prisons de Mitiga et de Jaouïya et dans les centres de détention du Département central de la sécurité (Abou Salim) et du Service de la lutte contre l'immigration illégale, sans gardiennes, ce qui les exposait encore plus à des agressions sexuelles. Elles y subissaient des fouilles intégrales, parfois sous le regard d'autres gardiens, et enduraient pour certaines des investigations corporelles. Les femmes et filles migrantes étaient particulièrement exposées au viol, à la prostitution forcée et à d'autres formes d'agressions sexuelles.

40. La situation dans la prison de femmes de Jdeïd demeure particulièrement préoccupante. Les membres de la Force spéciale de dissuasion battaient les détenues, notamment à coups de tuyaux et de crosses de fusil, les plaçaient en isolement pour des périodes prolongées et portaient atteinte au droit de visite. Des caméras étaient installées dans les couloirs de la prison, ce qui suscitait des inquiétudes quant à l'intimité des détenues. Trois détenues ont été transférées en avril de la prison de femmes de Jdeïd à la prison de Mitiga sur ordre du Ministre de la justice, qui aurait agi sous la pression de la Force spéciale de dissuasion, et sont toujours détenues à Mitiga, où leurs familles ne sont autorisées à leur rendre visite que très rarement.

Journalistes et militants

41. Des militants, des journalistes et autres professionnels des médias ont fait l'objet d'attaques, d'intimidations et de détention. Durant la période considérée, un journaliste qui enquêtait sur les migrations et les violations commises par les groupes armés a dû fuir le pays après avoir reçu des menaces de mort sur ses comptes de médias sociaux et directement, par téléphone.

42. Deux personnalités des médias et organisateurs de la remise annuelle des prix du journalisme, Suliman Gashout et Mohammed Yaghubi, sont toujours détenus arbitrairement à la prison de Mitiga depuis qu'ils ont été arrêtés sans mandat, le 29 avril 2018. Ils n'ont pas encore comparu devant les autorités judiciaires.

43. Un défenseur des droits de la personne, arrêté le 15 mai, a été maintenu en détention sans avoir été inculpé ou jugé. À la mi-juin, il aurait été transféré du centre

de détention de la Direction générale de la sécurité de Bab Tajoura à la prison (B) d'Aïn Zara, pour des raisons qui restent à élucider. Après son arrestation, ses documents et ses ordinateurs portables ont été confisqués par des hommes armés non identifiés.

Justice transitionnelle et réconciliation nationale

44. Au cours des 18 derniers mois, grâce au projet mené par la MANUL avec le soutien financier du Fonds pour la consolidation de la paix et l'appui du PNUD, le dialogue s'est renforcé au niveau local et des accords de réconciliation ont été signés partout en Libye. La MANUL s'est efforcée de mobiliser des fonds supplémentaires pour maintenir et développer les processus de dialogue locaux et faciliter ainsi le processus politique et la justice transitionnelle en Libye. Le Gouvernement italien et celui des États-Unis ont accordé un soutien financier qui permettra de poursuivre un programme de réconciliation générale.

45. Dans le prolongement de leur première réunion tenue en février 2018 et de la feuille de route pour la réconciliation qu'ils ont adoptée, les représentants de Ghadamès et des communautés touareg déplacées à Awal ont suivi une formation de trois jours en mai, à Tunis. L'objectif était de renforcer leur capacité de recueillir des données sur les violations graves des droits de la personne commises par les deux camps, de recenser les dégâts et de concevoir des mécanismes de réparation. Quelque 220 familles de déplacés ne sont toujours pas retournées chez elles à cause du conflit.

46. En mai, le Conseil de la présidence a établi par décret une commission indépendante chargée de rechercher les personnes portées disparues, sur la base de l'ancienne législation et de l'Accord politique libyen. Bien que ce décret soit positif dans son principe, d'aucuns craignent qu'il ne protège pas suffisamment la future commission des immixtions politiques et ne tienne pas dûment compte des pratiques internationales optimales concernant la protection de tous contre les disparitions forcées. Le 11 mai, un groupe de juristes, d'experts en droit constitutionnel et d'experts légistes libyens et internationaux s'est réuni à Tunis pour proposer des amendements au décret, en association avec la Commission internationale pour les personnes disparues.

47. Le 3 juin, des responsables locaux de Misrata et de Taouargha ont signé une charte de réconciliation, qui était très loin des normes internationales en matière de droits de la personne. En effet, ce texte ne garantissait pas aux 40 000 Taouargha qui avaient été déplacés par le conflit de 2011 un retour sans conditions et en toute sécurité. Le préambule de la charte contenait une présentation partielle du conflit et faisait allusion à des crimes qu'aurait commis la communauté taouargha. La charte portait également atteinte au droit à la liberté d'expression et d'association des Taouargha, plaçait les retours et la sécurité sous le contrôle des groupes armés de Misrata et privait un bon nombre de Taouargha de la possibilité de rentrer dans leur ville natale. La choura taouargha et d'autres membres de la société civile ont rejeté les conditions énoncées dans la charte. Cherchant apparemment à forcer les opposants à la charte à vider l'abri provisoire qu'ils occupaient au camp de Qararat el-Qataf à Bani Walid, le conseil local de Taouargha en a retiré son dispensaire mobile, ses groupes électrogènes et ses citernes d'eau et les a transférés dans une école à Taouargha qui abritait les personnes de retour dans la ville. Entre le 15 et le 20 juin, des groupes armés de Misrata ont établi un poste de contrôle près de l'entrée de Taouargha et ont commencé à contrôler les papiers d'identité des Taouargha déplacés qui revenaient fêter l'Eïd al-Fitr dans leur ville natale. Certaines personnes se seraient fait confisquer leur carte d'identité et ne l'ont récupérée qu'en repartant.

Activités d'appui et de renforcement des capacités en faveur des organisations non gouvernementales nationales

48. Entre le 7 et le 10 mai, la MANUL a organisé à Tripoli une série d'ateliers de formation à l'intention des défenseurs des droits de la personne et des juristes spécialisés dans ce domaine, l'objectif étant de renforcer les connaissances et les compétences en ce qui concerne les techniques de suivi et de communication de l'information sur le respect des droits de la personne, le recours aux mécanismes internationaux des droits de la personne, y compris les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, et le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

49. Le 12 mai, la MANUL a aidé à l'organisation d'une réunion consultative visant à améliorer la coordination entre les organisations de la société civile nationale s'occupant des droits fondamentaux des migrants et à étendre leurs activités aux localités isolées en Libye. À l'issue de la réunion, une coalition d'organisations a été constituée en vue d'améliorer le contrôle du respect des droits de l'homme dans les lieux de détention, d'informer la population et de renforcer les capacités institutionnelles de la société civile.

Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

50. Les organismes des Nations Unies ont continué de mettre en application en Libye la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme ([A/67/775-S/2013/110](#), annexe). La MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies revoient actuellement leur concours aux forces de sécurité libyennes, le but étant d'atténuer les risques avérés de violations graves du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme ou du droit des réfugiés commises par des forces de sécurité non onusiennes bénéficiaires de l'aide des Nations Unies.

51. Des mesures d'évaluation et d'atténuation des risques s'agissant du soutien apporté par l'ONU au Service de la lutte contre l'immigration illégale sont également en cours d'examen. Il s'agit, notamment, d'améliorer le contrôle du respect du droit des droits de l'homme par les bénéficiaires d'aide, de vérifier les antécédents de respect des droits de l'homme et de renforcer le principe de responsabilité effective.

C. Secteur de la sécurité

Appui à la planification d'un dispositif de sécurité provisoire et à l'unification des forces de sécurité

52. La MANUL a continué d'élaborer, en concertation avec les autorités libyennes et ses partenaires internationaux, un ensemble de principes destinés à aider les autorités à établir un service de sécurité d'État unifié, efficace, responsable et représentatif, qui réponde aux besoins de tous les Libyens et qui soit contrôlé par des civils. La ligne d'action proposée comporte trois volets qui se renforcent mutuellement : unification stratégique de l'armée et de la police, renforcement des capacités institutionnelles, et planification et exécution des mesures de sécurité collective.

53. En outre, la MANUL a continué de suivre les efforts visant à établir un consensus entre les acteurs libyens et internationaux associés au processus d'unification de l'armée. Mon Représentant spécial a continué de suivre les pourparlers du Caire relatifs à l'unification et de veiller à ce qu'ils renforcent le plan d'action des Nations Unies. Des officiers libyens ont participé à six réunions, au cours desquelles ont été examinés les moyens d'unifier les forces armées libyennes et de renforcer les capacités de celles-ci (voir [S/2018/429](#), par. 62). La Mission a continué

de préconiser de faire appel aux institutions de sécurité légitimes de l'État plutôt qu'à des groupes armés non étatiques ou quasi étatiques.

54. Dans cette optique, la MANUL élabore actuellement une stratégie visant à aider les autorités nationales à traiter avec les groupes armés libyens. Pour ce faire, elle a mené une enquête de perception auprès de plus de 40 groupes armés et de leurs dirigeants dans toute la Libye. Des entretiens bilatéraux, des réunions de groupe et des ateliers ont ainsi été organisés, en association avec des organisations non gouvernementales locales ou internationales et en coordination avec le Conseil de la présidence. Ce dialogue visait à mobiliser les groupes armés en faveur du plan d'action des Nations Unies. La MANUL s'est appuyée sur les résultats de ces consultations pour élaborer un projet de stratégie concernant les groupes armés, qui établit un cadre de soutien à long terme aux mesures de stabilisation et d'intégration des autorités libyennes. Des consultations se sont poursuivies en même temps avec les autorités libyennes, les groupes armés et la communauté internationale.

55. La MANUL a continué d'organiser régulièrement des réunions internationales de groupe de travail sur le secteur de la sécurité, qui se tiennent à présent simultanément à Tripoli et à Tunis, avec la participation de 35 États Membres et organisations internationales, ce qui facilite la recherche d'un consensus international. Les plans visant à promouvoir l'appropriation nationale de ce mécanisme sont bien avancés. La MANUL a commencé à consolider le dispositif de sécurité dans d'autres régions du pays. Elle encourage le dialogue entre les principaux acteurs de la sécurité à Benghazi et à Misrata. Elle collabore étroitement avec le PNUD dans le cadre du programme conjoint de police et de sécurité, le but étant de fournir des conseils et un appui techniques au Ministère de l'intérieur, d'informer les acteurs de la sécurité à Tripoli sur les dispositions de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et de mettre sur pied des services de police de proximité par l'établissement d'un commissariat de police modèle dans le quartier d'Andalos, à Tripoli.

56. Des progrès ont été faits depuis la mise en place, le 7 septembre 2017, du Centre d'opérations conjoint de l'armée à Tripoli et la nomination, le 30 août 2017, du Chef d'état-major de l'armée. Celui-ci a organisé à Tripoli un examen des structures militaires, qui a abouti à la suppression de plus de 30 bataillons fantômes du dispositif national de sécurité par le décret n° 555 du Conseil de la présidence, adopté le 7 mai 2018. En dépit de ces progrès, le secteur de la sécurité en général a continué de pâtir du manque de volonté politique et de soutien financier de la part du Gouvernement, de la création de forces et de mécanismes de coordination parallèles et du fait que le Gouvernement continue de faire appel à certains groupes armés, comme le montre l'adoption du décret n° 555.

Gestion des armes et des munitions

57. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué d'aider les autorités libyennes à lutter contre la prolifération incontrôlée d'armes et de munitions. En juin, un appui technique a été fourni aux autorités de sécurité libyennes sur la gestion des armes et des munitions. Une évaluation de la sécurité a été effectuée sur un site de stockage de missiles à Ghariyan, en prévision de l'élimination du propergol liquide pour missiles. En fonction des résultats de l'évaluation, le Service de la lutte antimines sécurisera le site et organisera les opérations d'élimination. Celui-ci continue d'avoir du mal à obtenir des acteurs nationaux qu'ils échangent systématiquement des informations, ce qui complique la coordination des activités de lutte contre les risques posés par les engins explosifs.

D. Autonomisation des femmes

58. Depuis le lancement du plan d'action des Nations Unies, les Libyennes se sont investies, à la faveur des mouvements civiques et d'autres forums, dans la promotion de la participation des femmes à la vie politique. Le 23 juin, le Women's Empowerment Network, soutenu par la MANUL, s'est réuni pour examiner les mesures que les femmes devraient prendre pour contribuer à l'établissement d'une base constitutionnelle pour les élections. Il y a été décidé de poursuivre les débats sur la base constitutionnelle des élections et sur les possibilités qui s'offriront et les difficultés qui se poseront aux femmes, avec un important groupe de femmes représentant la Libye, lors de la réunion suivante, tenue à la mi-juillet.

59. En mai, 24 femmes membres de partis politiques et de nouveaux mouvements politiques libyens ont participé à une réunion organisée par la MANUL en vue d'examiner les possibilités de renforcer, dans le cadre des partis politiques, la place des femmes en tant que dirigeantes lors des prochaines élections. La réunion a par la suite donné lieu à la constitution d'un réseau visant à promouvoir la nomination de femmes aux prochaines élections. Le Parti du front national et l'Alliance des forces nationales ont depuis nommé des femmes à des postes de direction, dont ceux de vice-président et de secrétaire général.

60. Selon les estimations, le taux de participation des femmes à la conférence nationale a été de 30 %. Des séances ont été organisées expressément à l'intention des femmes pour encourager une plus grande participation des femmes dans toute la Libye. La MANUL a dispensé des conseils et des formations aux animatrices de ces séances, y compris sur les méthodes de diffusion de l'information au niveau local.

E. Les jeunes, la paix et la sécurité

61. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont mené, en association avec Libyan Youth Voices Organization, des entretiens avec de jeunes Libyens dans 12 écoles à Syrte et à Misrata afin de déterminer les valeurs fondamentales aux fins de la consolidation de la paix. Les observations recueillies éclaireront les futures activités de l'ONU touchant les jeunes, la paix et la sécurité.

F. Coordination et aide internationale

62. D'importants progrès ont été faits dans l'élaboration du cadre stratégique de l'ONU pour 2019-2020. Le 7 juin, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont présenté le texte définitif de leurs descriptifs de programme de pays pour 2019-2020, qui seront examinés par leurs conseils d'administration en septembre 2018. Le 15 mai, le groupe de travail sur les droits de la personne, coprésidé par le Ministère de la justice et la MANUL, a été officiellement créé au titre du cadre de coordination de l'aide internationale. À la demande du Ministère du plan et avec l'aide financière du Royaume-Uni, une nouvelle base de données a été mise en place pour faciliter la prise de décisions et la coordination de l'aide internationale.

G. Aide humanitaire et aide à la stabilisation et au développement

63. La situation humanitaire demeure précaire en raison du prolongement du conflit politique et des difficultés économiques. L'intensification périodique, mais de plus

en plus fréquente, du conflit armé provoque des déplacements, alors que les acteurs humanitaires sont souvent en butte à des difficultés ou à des restrictions d'accès.

64. Le Plan d'aide humanitaire pour la Libye de 2018 demeure sous-financé, 19 % seulement des 313 millions de dollars requis à ce titre ayant été versés. Le financement de la protection et de la santé est très insuffisant. Le strict respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme reste une priorité absolue, d'où la nécessité de mener toute une série d'activités de protection de tous les groupes vulnérables. Le retour des déplacés dans la dignité et en sécurité est également une priorité, encore faut-il que l'accès aux zones de conflit ouvert, comme Derna et le sud de la Libye, puisse être obtenu rapidement, systématiquement et plus facilement.

65. L'accès humanitaire à Derna était très limité. Avec l'appui des organismes internationaux, notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Croissant-Rouge libyen a pu répondre à la majorité des premiers besoins d'assistance d'urgence des déplacés qui se trouvaient à l'intérieur de la ville et aux alentours. Par la suite, l'UNICEF est venu en aide à 1 000 garçons et filles déplacés et a intensifié les interventions multisectorielles en faveur de la population pour répondre aux besoins de 1 000 familles supplémentaires et de 36 000 écoliers qui avaient reçu une aide au début de 2018.

66. Durant la période considérée, on dénombrait plus de 690 351 migrants sur le territoire libyen, dont des femmes (9 % des migrants recensés) et des enfants (9 %, soit 42 % non accompagnés et 58 % accompagnés). Entre le 8 mai et le 28 juin, 6 827 migrants en provenance de la Libye sont arrivés en Italie, et on a déploré 276 décès. Pendant cette même période, 3 557 migrants ont été renvoyés par les garde-côtes libyens vers les côtes libyennes. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'OIM ont fourni une aide médicale et humanitaire aux migrants aux points de débarquement. Du 1^{er} janvier au 26 juin, l'OIM est venue en aide à 8 710 migrants et a aidé 2 235 d'entre eux à retourner dans 23 pays d'origine, dans le cadre du programme de rapatriement librement consenti.

67. Sur les 53 713 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR en Libye, 1 469 l'ont été durant la période considérée. Il y a en plus quelque 4 000 réfugiés et demandeurs d'asile actuellement détenus en Libye, selon le HCR. Lors des 183 missions de contrôle qu'il a effectuées dans les centres de détention durant la période considérée, le HCR a assuré des consultations médicales et fourni une aide matérielle à 3 972 migrants et demandeurs d'asile détenus. Depuis novembre 2017, le HCR a évacué 1 858 réfugiés hors de la Libye (1 536 vers le Niger, 312 vers l'Italie et 10 vers la Roumanie), dont 156 durant la période considérée.

68. Plus de 7 000 migrants seraient détenus dans les prisons de l'État, sans compter ceux qui se trouvent dans les centres de détention tenus par des groupes armés. À ce jour, les autorités libyennes ont signalé la fermeture de 25 centres de détention. Pour que les affaires impliquant des enfants migrants non accompagnés soient jugées compte tenu de l'intérêt supérieur des enfants, l'UNICEF, l'OIM et le HCR ont établi un comité de détermination de l'intérêt supérieur. Afin de guider la programmation des futures activités, l'UNICEF élabore actuellement une étude sur les enfants migrants non accompagnés ou séparés, fondée sur les premières données recueillies en Libye et en Italie.

69. L'OMS a déployé auprès de cinq établissements de santé à Syrte des équipes médicales mobiles qui ont assuré des soins de santé primaires et spécialisés à 4 000 personnes. Plus de 500 consultations médicales ont été assurées aux déplacés de Taouargha dans un dispensaire financé par l'OMS à Qararat el-Qataf. Le

Programme alimentaire mondial (PAM) a progressivement renforcé ses activités durant la période considérée et a fourni de l'aide à 79 000 personnes vulnérables – 52 % de femmes et 48 % d'hommes.

70. Pour renforcer les capacités des entités locales qui luttent contre les restes explosifs de guerre, notamment celles qui aident le Gouvernement à stabiliser les zones reprises à l'EIIL, le Service de la lutte antimines de l'ONU a fourni à l'organisation non gouvernementale libyenne Free Fields Foundation du matériel médical et du matériel de neutralisation des explosifs et des munitions, coordonnant par ailleurs la livraison du matériel de neutralisation et les activités de formation à son maniement organisées à l'intention des soldats du génie et des unités de police spécialisées de la Libye. À Misrata, le Service de la lutte antimines s'est efforcé de détruire 200 tonnes de restes explosifs de guerre et de rendre le terrain plus sûr pour permettre l'extension de l'action humanitaire et l'exécution d'activités de relèvement rapide et de développement durable. Toutefois, les acteurs de la lutte antimines n'ont pas pu mener des activités de déminage intensives à Taouargha en vue du retour durable, dans la dignité et en sécurité, des déplacés car l'accès de la ville leur a été refusé.

71. Le FNUAP a organisé, en collaboration avec le Ministère de la santé, l'Association des sages-femmes libyennes et le Centre national pour le contrôle des maladies, une série de manifestations à l'occasion de la Journée internationale de la sage-femme, dont une réunion qui a rassemblé une centaine de sages-femmes venues de toutes les régions de la Libye pour examiner les règlements en matière d'obstétrique et formuler des recommandations visant à promouvoir l'obstétrique en Libye. Il a également envoyé des psychologues et des assistants sociaux dans des centres de soins de santé primaires à Syrte, Joufra, Benghazi, Tripoli et Sabha pour assurer des services d'accompagnement psychosocial intégré aux victimes de la violence sexiste et aux femmes souffrant de troubles mentaux.

72. Le 25 juin, le FNUAP et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont présenté à la communauté internationale, en association avec le conseil municipal de Syrte et le Bureau des statistiques et du recensement et sous la coordination du Ministère du plan, un rapport descriptif sur la ville de Syrte et sa population. Le rapport inclut les résultats préliminaires d'une enquête multisectorielle sur les ménages et d'une étude des caractéristiques fonctionnelles de la ville, assortis d'une analyse approfondie des sources de données primaires et secondaires. Compte tenu du conflit qui s'éternise dans la ville et aux alentours, le rapport donne des renseignements utiles pour la programmation des futures activités.

73. L'exécution du programme s'est poursuivie dans toute la Libye grâce au Fonds de stabilisation pour la Libye du PNUD. Les 7 et 8 mai, à Tunis, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Conseil économique et social national de la Libye ont organisé, en coordination avec la MANUL, une table ronde d'experts sur les priorités nationales en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Les experts ont fait des recommandations visant à aider la Libye à s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

V. Déploiement de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et dispositions en matière de sécurité

Concept d'opérations et retour en Libye

74. Durant la période considérée, la MANUL a constamment et progressivement renforcé sa présence à Tripoli et ailleurs dans le pays. Le personnel de la Mission a pu ainsi intensifier la communication et la collaboration avec les interlocuteurs libyens dans tout le pays et aider davantage les homologues nationaux, en particulier dans les préparatifs des élections. En outre, la Mission a affecté temporairement du personnel à Benghazi et a effectué des visites dans d'autres localités du pays.

75. En 2019, la MANUL continuera de renforcer et d'intensifier encore ses activités ainsi que son appui aux interlocuteurs et homologues nationaux, si la situation politique et les conditions de sécurité le permettent. À cette fin, il est prévu qu'elle consolide sa présence permanente en Libye. Cette transition se fera par étapes, compte tenu des priorités opérationnelles arrêtées par les organes délibérants ainsi que de la situation politique et des conditions de sécurité régnant sur place. La Mission prévoit en priorité de consolider sa présence à Tripoli, de rétablir une présence stable dans l'est du pays, c'est-à-dire à Benghazi, et de continuer à mener régulièrement des activités dans d'autres parties du pays, notamment le sud. Des ajustements continueront d'être apportés aux effectifs de toutes les composantes de la MANUL afin de permettre à la Mission d'exécuter efficacement son mandat dans tout le pays.

Sûreté et sécurité du personnel et des opérations

76. Le personnel des Nations Unies affecté en Libye a continué de travailler dans un environnement à haut risque. Les déplacements du personnel dans le pays et les vols internationaux de membres du personnel se rendant à Tripoli et ailleurs dans le pays continuent d'être soumis à des restrictions.

VI. Observations

77. D'importantes mesures ont été prises dans le cadre de l'application du plan d'action des Nations Unies afin de mettre fin à la transition en Libye. Les élections doivent certes être organisées pour renouveler les mandats des institutions du pays et établir un nouveau gouvernement, mais il faut également que les conditions voulues soient réunies. J'engage instamment les parties libyennes, et en particulier les membres de la Chambre des représentants et du Haut Conseil d'État, qui faisaient partie des quatre forces agissantes libyennes représentées à la conférence de Paris, à tenir leurs engagements.

78. L'intensification du conflit dans le Croissant pétrolier et les opérations menées par la suite par l'Armée nationale libyenne risquent de compromettre les progrès accomplis sur le plan politique. Je réaffirme qu'il importe que toutes les ressources naturelles, ainsi que leur production et les recettes qu'elles génèrent, soient placées sous le contrôle des autorités libyennes reconnues. À cet égard, je rappelle que le Conseil de sécurité a demandé, dans sa résolution [2259 \(2015\)](#), que l'intégrité et l'unité des institutions nationales internationalement reconnues, dont la Banque centrale de Libye, la compagnie pétrolière nationale et l'Autorité libyenne d'investissement, soient préservées. Il est absolument indispensable de dissoudre les institutions parallèles.

79. La population libyenne a quasi unanimement réclamé l'unification de l'armée et de la police et un règlement durable de la question des groupes armés. Il est clairement nécessaire d'établir des institutions de sécurité professionnelles,

responsables et unifiées partout dans le pays. J'engage les États Membres à aider la Libye à effectuer la transition et à établir des institutions de sécurité publiques légitimes et capables placées sous le monopole de l'État, et à dialoguer avec les groupes armés pour mobiliser leur appui en faveur du processus de transition et du processus politique décrit dans le plan d'action des Nations Unies.

80. Les conditions de sécurité régnant sur place doivent s'améliorer pour que puisse s'instaurer un climat propice à la tenue des élections. Je salue la Haute Commission électorale nationale qui s'efforce, depuis l'attaque terroriste lancée le 2 mai contre son siège, de faire en sorte que tout soit prêt pour pouvoir organiser les élections et de faciliter le processus démocratique en Libye. Je rappelle à toutes les parties libyennes qu'elles se sont engagées à améliorer la situation pour que les élections nationales puissent se tenir.

81. Diverses autorités libyennes admettent à présent qu'elles doivent prendre des mesures pour protéger la richesse du pays. Je préconise que les institutions économiques et financières libyennes fassent preuve de davantage de transparence et de responsabilité. Je me félicite que le Premier Ministre Serraj ait demandé au Conseil de sécurité d'examiner l'institution internationalement reconnue qu'est la Banque centrale de Libye à Tripoli et la banque centrale dans l'est du pays. J'ai prié mon Représentant spécial de présenter rapidement des propositions au Conseil de sécurité, dans le contexte du plan d'action des Nations Unies, en tenant compte des échanges qu'il a eus avec l'ensemble des parties libyennes, comme le Conseil l'a demandé dans sa déclaration à la presse du 19 juillet (www.un.org/press/fr/2018/sc13429.doc.htm).

82. Je suis préoccupé par la situation économique en Libye, qui menace la stabilité et l'unité du pays. La stabilité économique, le développement et une plus forte croissance, ainsi que des institutions publiques qui assurent des services aux citoyens libyens, sont d'une importance capitale. À cet égard, j'engage instamment toutes les autorités libyennes à s'atteler à une réforme économique qui soit juste et qui produise des résultats à long terme au bénéfice de la population, comme les principales parties prenantes libyennes en sont convenues lors du dialogue économique en juin. La MANUL continuera d'aider le Gouvernement d'entente nationale à consolider les mesures économiques, y compris pour ce qui est de la réforme et des choix politiques.

83. Je me félicite que les Libyennes continuent de participer activement au processus de consolidation de la paix, de relèvement et de réconciliation. Je salue les efforts faits pour garantir leur participation à la conférence nationale et appeler l'attention sur la nécessité d'associer les femmes aux processus politiques. La promotion de l'égalité entre les sexes et de la participation pleine et effective des femmes à la vie politique et économique en Libye sert les intérêts du pays et j'exhorte toutes les parties concernées à appliquer, en particulier, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

84. Je suis préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire dans certaines parties du pays. Je remercie les États Membres de leur contribution au Fonds de stabilisation pour la Libye et les encourage à contribuer davantage au Plan d'aide humanitaire pour la Libye, qui doit permettre de venir en aide à 1,1 million de personnes dans le besoin et, en particulier, de mener des activités de protection et de santé dans les collectivités libyennes vulnérables.

85. Je suis inquiet de l'augmentation massive des pertes civiles, alors que les affrontements et la violence s'intensifient dans la ville orientale de Derna et dans la région du Croissant pétrolier. Je demande à toutes les parties au conflit de respecter pleinement le droit international humanitaire et de prendre toutes les précautions possibles pour protéger les civils et faire en sorte que les blessés et les malades, aussi bien les civils que ceux qui ont pris part aux hostilités, soient pris en charge,

notamment en procédant à des évacuations médicales. Les parties au conflit devraient également laisser les civils qui le souhaitent quitter en sécurité les zones de conflit ouvert.

86. Je reste préoccupé par les violations des droits de l'homme et les mauvais traitements dont les détenus continuent d'être victimes et par la détention arbitraire prolongée de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, au mépris de la légalité. Je continue de demander la fermeture des centres de détention et le respect des droits fondamentaux des détenus. Les autorités doivent en priorité libérer tous ceux qui sont détenus arbitrairement, réserver aux personnes détenues légalement un traitement humain et des conditions décentes, et veiller à ménager à tous les garanties de la légalité. Pour édifier un pays fondé sur l'état de droit, les autorités doivent adopter une politique de tolérance zéro à l'égard de la torture, des exécutions sommaires et des meurtres de détenus et établir les responsabilités pour les violations commises. Elles doivent également suspendre toute décision d'intégrer des groupes armés dans les institutions de l'État sans procéder à un contrôle préalable en vue d'écarter ceux qui sont soupçonnés d'avoir commis des violations des droits de la personne. Étant donné la nécessité d'établir la vérité pour promouvoir la réconciliation, il faut absolument mettre en place un cadre juridique régissant un processus indépendant d'identification des restes humains.

87. Je me félicite que le Conseil de sécurité ait imposé des sanctions contre six responsables de réseaux de traite de personnes. J'encourage les autorités libyennes à faire davantage pour identifier et poursuivre les auteurs de ces crimes odieux et d'autres violations et atteintes commises à l'égard des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés en Libye. J'engage également les autorités libyennes à coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale, comme le prescrit la résolution [1970 \(2011\)](#) du Conseil de sécurité, pour l'aider à rendre justice et à demander des comptes pour les crimes de droit international commis en Libye.

88. Je tiens une fois de plus à remercier le Gouvernement népalais d'avoir fourni le personnel du groupe de gardes des Nations Unies. Je remercie également mon Représentant spécial, Ghassan Salamé, et le personnel des Nations Unies en Libye, pour le dévouement et l'ardeur à la tâche dont ils ont fait preuve en vue de faciliter la fin pacifique de la transition.
